



D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Présents : 34 Le 17 novembre 2015

Pouvoirs : 3 Votants : 37

Le 23 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

<u>Absents excusés</u>: Nathalie BARDE (Pouvoir Marc PECHOUX), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Vincent LAUTIER), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Christian BAISE

OBJET: ASSAINISSEMENT - MODE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que suite à la fusion des communautés de communes CCSV et CCPOD, la CCDSV gère plusieurs contrats d'exploitation des réseaux et des stations de traitements pour l'assainissement collectif (8 contrats de prestations de service et 2 DSP) et avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration des bords de Saône, un des contrats de prestation de service est devenu obsolète.

Une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'étude ARTELIA pour élaborer deux nouveaux contrats de prestations de service (hors les DSP en cours sur Beauregard et Frans qui ont une durée jusqu'en 2022): Un contrat relatif à la station et réseaux des bords de Saône et un contrat pour la gestion des 15 autres stations d'épuration du territoire et de leurs réseaux. Ces contrats ont été attribués pour le premier à Veolia à compter du 1^{er} octobre 2015, et pour le second à CHOLTON pour un démarrage au 1^{er} janvier 2016 ; Ils ont tous les deux pour échéance le 31 décembre 2016 et peuvent être renouvelés pour un an.

L'assistance à maitrise d'ouvrage avait également pour mission d'éclairer la CCDSV sur le choix du mode de gestion du service assainissement collectif pour les années suivantes. Une synthèse établie par le cabinet ARTELIA présente les différents modes de gestion (régie, contrat de prestation de service, délégation de service public), leurs avantages et inconvénients comparés pour la collectivité.

Le bureau communautaire et la commission assainissement ont émis un avis favorable pour un mode de gestion par prestation de service et proposent de retenir une gestion du service par contrats de prestation sur une durée de quatre ans, renouvelable deux fois un an, ce qui permettra d'aligner leur échéance avec la fin des contrats de DSP en 2022 à Frans et Beauregard.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Décide de gérer le service pour l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif par 2 contrats de prestation de service : d'une part, station et réseaux des bords de Saône (Saint Bernard, Trévoux, Reyrieux, Parcieux, Massieux) et d'autre part, systèmes d'assainissement des bassins de collecte pour les communes d'Ambérieux-en-Dombes, Civrieux, Misérieux, St Didier de Formans, St Jean de Thurigneux, Rancé, Ars sur Formans, Fareins, Savigneux et Villeneuve;
- Fixe la durée de ces deux contrats de prestation de service à 4 ans renouvelables deux fois pour une année à compter du 1^{er} janvier 2017, soit sans renouveler les contrats en cours ;
- ✓ Autorise le président à lancer la consultation pour ces marchés de services par appel d'offres de niveau européen.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 1 DEC. 2015

A Trévoux, le 23 novembre 2015

SAÔNE

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151123-2015C120-AS

Affichage le :

- 1 DEC. 2015

Le Président, Bernard GRISON